Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022 Affichage : 07/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la Loire Arrondissement de Montbrison

Délibération n° 22 07 04 04



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 4 Juillet 2022

Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public Terrasse restaurant « Ma Chaumière »

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : jeudi 30 juin 2022 Date de l'affichage : jeudi 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Corine FURNON, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI et Gauthier THEVENON.

Excusés: Sébastien BERTRAND qui a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND Fadila KAHOUL qui a donné pour à Estelle REDON Henri PRAMALION qui a donné pouvoir à Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI

Caroline HAOUR a été désignée comme secrétaire de séance

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;
- Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;
- Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
- Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner l'autorisation et de fixer le tarif à 30 € pour la location de la terrasse de la Place de la Mairie à Madame JOSSERAND Pascale et Monsieur MUNIER Romuald, propriétaires du Restaurant Ma Chaumière, à compter du 5 juillet 2022.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame JOSSERAND Pascale et Monsieur MUNIER Romuald, propriétaires du restaurant « Ma Chaumière » à installer une terrasse sur le domaine public, Place de la Mairie du 05 juillet au 31 octobre 2022.
- ACCEPTE le tarif de 30 € pour la location de la terrasse.
- AUTORISE le maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 04 juillet 2022

Le Maire Pierre G/RAUD

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acté compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07/07/2022 et de la publication en ligne le 07/07/2022

La secrétaire de séance Caroline HAOUR